

Séance du 27 JANVIER 2026

Présents : Grandin Michaël, Gallier Claude, Ozouf Barbara, Cozic Patrick, Fleury Guylaine, Furcy Jackie, Le Champion Gonzague, Marie Brigitte, Leredde Chantal, Bouillot Anicet, Coutard Rachel, Delafosse Benoît, Gilles Sébastien, Gros Bernard, Leconte Béatrice, Lefort Martine, Lereu Sabrina, Lesouef Christine, Mariette Alicia, Meunier Daniel, Piedagnel Gilbert, Riche Brigitte.

Absents avant donné procuration :

Asselin Sandrine qui avait donné procuration à Grandin Michaël,
Garnier Bruno qui avait donné procuration à Cozic Patrick.

Absents excusés :

Dufour Géraldine, Fontaine Timothée, Lebedel Christophe, Louis Allain, Travers Julie.

Secrétaire de Séance : M. Cozic Patrick.

I – COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 3 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025.

II– DEBAT ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. le Maire s'attache à présenter le contexte macro-économique marqué par le contexte international encore complexe : conflits en Ukraine et au Proche. Les politiques commerciales des États-Unis et de la Chine pourraient peser sur la croissance du PIB français en 2025 et 2026. La croissance européenne est tirée vers le haut par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

M. Le Champion présente l'aspect communal signalant l'accroissement de la population. Une légère baisse des effectifs sur l'école J. Moricet. En ce qui concerne, la partie urbanisme, la commune reste dans une dynamique foncière positive. En ce qui concerne les finances, la commune prévoit un budget prudent qui maîtrise les dépenses pour préserver la capacité d'investissement.

Les principaux programmes envisagés :

Projets 2026	Montant global du projet	Montant 2025	Montant 2026
Mobilité Douce et aménagement de la zone de la Détourbe avec Condé-sur-Vire, Saint-Amand-Villages, Saint-Lô Agglo et le Conseil Départemental.	900 000 €. Une partie sera pris en charge par le Département (tapis de bande de roulement) et une autre par l'Agglo (pistes cyclables). La partie eau et assainissement n'est pas chiffrée mais sera prise en charge par Saint-Lô Agglo.	20 250,00	500 000,00
Programmation de l'ancienne laiterie. Financée par emprunt en attendant la revente des terrains.	330 000,00	1 650,00	325 000,00
Rénovation logements Danican (inscrit dans le CPAS et le contrat Agglo/commune) + emprunt	695 000,00	161 300,00	533 700,00

Rénovation site ancienne école de Giéville financement contrat pôle de service et contrat Saint Lo Agglo.	1 250 000,00	20 251,00	1 200 000,00
Modernisation des réseaux et éclairage électrique.		143 100,00	77 900,00
Rénovation thermique + mises aux normes école A le Duc. Mission de maitrise d'ouvrage déléguée au SDEM.	Phasé en 3 tranches pour 3 500 000		1 100 000,00
Travaux de sécurisation de la RD 59 en partenariat avec Saint Amand Villages (2026).			165 000,00
Voirie 2026.	200 000,00		200 000,00
Rue Thiers Ancienne Graineterie.	Etude sur l'aménagement futur.		20 000,00

Cette programmation se fera dans le cadre d’un arbitrage entre autofinancement et recours à l’emprunt.

A l’unanimité, le Conseil valide ces orientations.

III – SAINT-LO AGGLO – MISE A DISPOSITION PERSONNEL

M. le Maire rappelle que la commune met à la disposition de la communauté d’agglomération « Saint-Lô Agglo » ses services pour l’exercice de missions sur le territoire de la commune.

Le coût annuel prévu est actualisé selon la formule suivante : 2/3 point d’indice + 1/3 indice du coût de la construction.

Pour la compétence sport, le paiement de la base de la convention est effectué sur 8 mois sur 12 pour les équipements rétrocédés à la commune, les 4 mois restants concernent les équipements non rétrocédés.

Compte tenu de l’évolution de l’indice de la construction, nous avons une évolution négative.

ETAT DETAILLE – MAD TORIGNY-LES-VILLES – 2025

Compétence	Base convention	Montant facturé 2024	Point indice 2024	Point indice 2025	Indice constr. 2024	Indice constr. 2025	Evolution point indice (2024-2025)	Evo indice constr. (2024-2025)	Actualisation*	Montant Actualisé 2025
Enfance jeunesse	2 675,00 €	2 735,18 €	4,92278	4,92278	2227	2146	0%	-3,64%	-1,21%	2 702,02 €
Assainissement collectif	1 600,00 €	1 636,00 €	4,92278	4,92278	2227	2146	0%	-3,64%	-1,21%	1 616,17 €
Petite enfance	4 712,16 €	4 818,18 €	4,92278	4,92278	2227	2146	0%	-3,64%	-1,21%	4 759,76 €

Compétence	Base convention	Montant facturé 2024	Base convention 2025	Point indice 2024	Point indice 2025	Indice constr. 2024	Indice constr. 2025	Evolution point indice (2024-2025)	Evo indice constr. (2024-2025)	Actualisation*	Montant actualisé base convention 8/12eme	Montant actualisé base avenant 4/12eme	Montant Actualisé 2025
Sport	51 510,00 €	51 437,55 €	17 182,00 €	4,92278	4,92278	2227	2146	0%	-3,64%	-1,21%	33 875,95 €	5 657,90 €	39 533,85 €

A l’unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les documents.

IV - CONVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE 2026-2030

M. Furcy informe l'assemblée que la convention entre le Département de la Manche et la commune est arrivée à échéance. La présente convention définit un partenariat entre le Département de la Manche (via sa Bibliothèque Départementale) et la Commune de Torgny-les-Villes pour le développement de la lecture publique, conformément au schéma départemental "Lecture Manche 2030". Elle vise à structurer et intensifier leur collaboration, à améliorer l'accès à la culture, et à soutenir les missions des bibliothèques municipales.

Engagements du Département :

Services gratuits : conseils, ingénierie, formation, prêt de documents et desserte.

Services payants/partagés :

Participation annuelle de 0,15 € par habitant pour l'offre de services en ligne (Transat).

Partage des coûts pour certaines formations co-construites et actions culturelles

Prestations clés :

Accompagnement par un référent de secteur.

Prêt de fonds de roulement (documents et outils d'animation).

Accès à des ressources numériques (presse, musique, livres numériques, autoformation).

Organisation du festival itinérant "Histoire(s) d'en découdre".

Promotion des bibliothèques sur le site Transat et les réseaux sociaux.

Engagements de la Commune :

Heures d'ouverture hebdomadaires : 24h (déjà dépassé avec 31,5h).

Budget d'acquisition : 11 255 € (déjà dépassé avec 11 850 €).

Budget d'action culturelle : 1 351 € (à augmenter pour atteindre 1 700 €).

Remplir annuellement le rapport d'activité pour le ministère de la Culture.

Communiquer tout changement concernant la bibliothèque.

Respecter la charte de visibilité du Département pour les actions communes.

Fournir et mettre à jour les logos officiels.

Atteindre un taux d'emprunteurs actifs d'au moins 14% (moyenne départementale).

Mesurer la fréquentation (via comptage) et évaluer les actions culturelles.

Axes de Développement :

Développer le fonds de jeux de société et mettre en place un service de prêt.

Formaliser une charte documentaire.

Mettre en œuvre un programme d'animations participatives pour différents publics.

Cette convention constitue un cadre structurant et opérationnel pour le développement de la lecture publique à Torgny-les-Villes, avec un engagement fort du Département en termes de services, de financement et d'accompagnement. La commune doit notamment respecter les engagements minimaux, souscrire aux services en ligne et participer aux dispositifs de reporting et de promotion conjointe. La durée de 5 ans permet une vision à moyen terme, avec des possibilités d'ajustement par avenants.

Après débat, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

V – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire fait part que pour répondre aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 14 h 50 minutes (poste actuel 13 h 33),
- 1 poste d'adjoint administratif à 35 h (remplacement d'un agent en retraite),
- 1 poste d'adjoint administratif - 1 poste d'adjoint administratif principale de 2^{ème} classe à 35 h (agent part en retraite au 30 avril 2026 - un seul poste sera pourvu en fonction de l'agent recruté).

A l'unanimité, le Conseil approuve de créer les emplois proposés.

VI – AVENANT CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Saint-Lô Agglo dispose de trois communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain » mis en place par l'État pour apporter un soutien à la redynamisation et au rôle structurant des petites villes.

L'adhésion à ce programme nous a permis de bénéficier d'un co-financement pour un poste de chef de projet afin de vous accompagner dans sa mise en œuvre.

Les 3 communes concernées (Condé-sur-Vire, Marigny-le-Lozon et Torigny-les-Villes) ont signé une convention avec l'État.

Le 13 juin 2025, lors des assises de l'association des Petites Villes de France, le Premier ministre François Bayrou a annoncé la prolongation du programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026.

Par ailleurs, l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a récemment adressé aux secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) un message précisant la validation de la prolongation des financements des chefs de projet Petites villes de demain jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve des autorisations budgétaires c'est-à-dire du vote de la loi de finances pour 2026 avec les crédits dédiés au programme.

Le Conseil autorise le Maire à signer les avenants à la Convention et de participer au financement du poste de chef de projet à hauteur de 1/3 du coût net jusqu'au 31 décembre 2026.

VII – CONTRAT DE MIXITE SOCIAL

L'article 55 de la loi SRU (2000) impose aux communes, de plus de 3 500 habitants, situées dans un EPCI de plus de 50 000 habitants (avec au moins une commune de plus de 15 000 habitants) d'atteindre un taux minimal de logements locatifs sociaux (LLS) : 25 % (ou 20 % en l'absence de très forte tension).

La loi 3DS (2022) a introduit un système permanent de rattrapage glissant et différencié, supprimant l'échéance 2025 et maintenant des périodes triennales avec un rattrapage différencié selon le taux de LLS et le statut (commune entrante).

La commune de Torigny est actuellement exemptée de pénalité qui aurait été de 6 799 € en 2025.

- Objectifs triennaux de rattrapage (2023-2025) :

Année	LS prévus	RP prévues	Taux de LS prévus	LS manquants prévus
2023	342	1 981	17,26 %	54
2024	348	1 952	17,83 %	42
2025	354	1 952	18,14 %	36

Objectif triennal suivant (2026-2028) :

- **Taux objectif** : 100 % du rattrapage (rythme maximal car situé au-delà de 18 %)
- **Logements sociaux manquants à résorber** : 36

Le CMS représente **plus qu'un simple outil de régularisation** : c'est une **opportunité** pour :

- **Transformer une contrainte légale en projet territorial**
- **Bénéficier d'un accompagnement structuré** de l'État et des partenaires
- **Développer une politique habitat cohérente** et pluriannuelle
- **Anticiper sereinement** les objectifs de rattrapage SRU

Pour Torigny-les-Villes, le CMS pourrait être **l'instrument permettant de concilier obligations légales et réalité territoriale**, tout en créant les conditions d'une production pérenne de logements sociaux.

Le Conseil décide de signer d'un CMS à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une période triennale.

VIII– CONVENTION GARDERIE LES « les Bouts’choux »

Mme Mariette rappelle que l’association « les Bouts’choux » gère la garderie de Guilberville/Giéville.
Elle reverse les recettes soit 18 000 €/an.

La Conseil autorise le Maire à signer la convention avec l’association « les Bouts’choux.

IX– INFORMATION DOSSIER COMMUNAUX

M. Cozic fait le point sur les travaux :

- l’isolation des logements Danican est commencée et l’électricité va suivre,
- les travaux sur la friche Doublet respectent les délais prévus,
- la rénovation des toilettes rue V. Hugo vont continuer avec la réalisation de l’étanchéité ainsi que la maçonnerie intérieure,
- une commission aura lieu jeudi pour le choix de l’attributaire de voirie 2025.

X– INFORMATION DOSSIER SAINT LO AGGLO

Le SCOT est actuellement en révision. La commune est attentive à la révision notamment pour l’implantation des activités économiques.

Les équipements sportifs ont été transférés à la commune de l’Agglo.

XI– QUESTIONS DIVERSES

Mme Riche informe le Conseil que la DRAC a validé l’achat du buste Havin.

La séance est levée à 22 h 15.